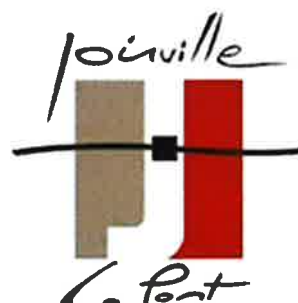




Annexes au Rapport d'Activité 2021

Multi-Accueil Les Petits Chéris

6 bis rue Henry Vel Durand
94340 JOINVILLE-LE-PONT
www.la-maison-bleue.fr



SOMMAIRE

Le groupe La Maison Bleue.....	2
Rapport financier.....	4
1. Eléments financiers	4
2. Suivi des investissements	5
Mouvements du personnel.....	7
1. Liste des entrées et de sorties en 2021	7
2. Avantages sociaux attribués	8
3. Accidents du travail significatifs survenus lors de l'exercice	8
4. Observations formulées par l'inspection du travail	8
Indicateurs d'activité.....	9
1. Taux d'occupation annuel en réalisé et en facturé en détail mensuel et en cumulé	9
2. Les enfants pris en berceaux entreprise	10
3. Dates de fermetures et justificatifs de ces fermetures.	10
4. Suivi des impayés et Reporting	10
Détail de la Restauration	11
1. Nom du fournisseur de repas	11
2. Analyses de laboratoires	11
Hygiène et sécurité	18
1. Protocole des produits d'entretien utilisés et quels fournisseurs dans le détail	18
2. Formation du personnel aux pratiques HACCP	32
Contrat de maintenance	33
Rapports de visites périodiques	34
Attestations d'assurance.....	35
Contrôle des Fluides	38

Suivi de la Qualité de l'air dans l'ensemble du bâtiment	38
Registres	39
1. Registre des incidents enfants	39
2. Registre des plaintes	39
Enquête de satisfaction parents	40



Les documents précédemment transmis et n'ayant pas fait l'objet de modification ne sont pas intégrés à ces annexes. Cela s'inscrit dans une démarche de développement durable et de respect de l'écologie.

Le groupe La Maison Bleue



Sylvain Forestier



Antonia Ryckbosh

1er opérateur de crèche à avoir été co-fondé par un binôme de puéricultrice et entrepreneur, La Maison Bleue est spécialisée dans la gestion et la création de crèches et micro-crèches depuis près de 20 ans.

Chiffres clés

Un réseau de
2 000
crèches dont 450
crèches en propre

96%
des parents
satisfaits
et sereins

15 000
enfants accueillis
chaque jour

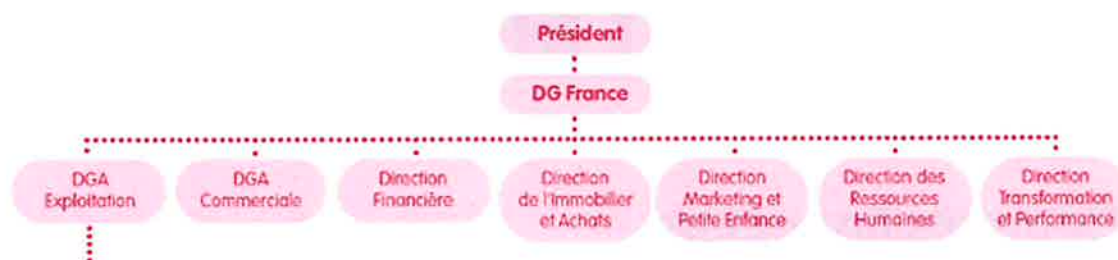
Présence dans
4 pays
+2 en 2022

5 000
collaborateurs

Le réseau La Maison Bleue



Organigramme



Rapport financier

1. Éléments financiers

LES PETITS CHERIS à Joinville Compte de résultat 2020 et 2021 La Maison Bleue

Comptabilité prévisionnelle	Réel 2020	Réel 2021
PSU de la CAF	122 083 €	122 953 €
Participations des usagers	170 118 €	208 354 €
Compensation financière de la ville	90 909 €	73 529 €
Autres subventions	100 289 €	126 984 €
TOTAL Produits	483 400 €	531 820 €
Amortissement du capital	5 894 €	5 977 €
Frais financiers	2 283 €	719 €
Personnel	282 874 €	303 955 €
Restauration	26 611 €	35 919 €
Véhicules / frais déplacement	701 €	16 €
Postes / Télécommunication	787 €	784 €
Entretien et maintenance	9 296 €	13 192 €
Fluides (eau)	1 187 €	0 €
Electricité	10 291 €	14 588 €
Autres achats, autres charges	77 013 €	94 965 €
Assurances	1 536 €	1 536 €
Impôts et taxes	6 824 €	13 147 €
Promotion/ Publicité		
Frais de structure	98 922 €	33 624 €
TOTAL Charges	524 221 €	518 422 €
RESULTAT d'exploitation	-40 821 €	13 398 €

2. Suivi des investissements

Tableau des immobilisations et amortissements

Ce tableau fait état pour l'année 2021 :

- du suivi du programme contractuel d'investissements,
- des autres dépenses de renouvellement et variations
- du patrimoine mobilier

Compte	Code	Libellé	Date acquisition	Date de fin prévue	Durée	Montant acquisition HT	Dépréciation 2021	Montant TTC
21810000	BS-2017-1078	KIT OUVERTURE JOINVILLE	28/12/2017	27/12/2037	20,00	50 902,84	2 545,14	3 054,17
21810000	BS-2017-1309	A.N 2016 JOINVILLE F NATHAN DU 04/11/2015	01/01/2018	31/12/2022	5,00	2 964,05	592,81	711,37
21810000	BS-2018-0022	MATHOU - MOBILIER JOINVILLE LE PONT VEL DURAND	01/10/2018	30/08/2023	5,00	946,08	189,22	227,06
21810000	BS-2018-0060	VEKA-9PANNEAUX INT CRECHE JOINVILLE	01/08/2018	21/06/2023	5,00	687,00	137,40	164,88
21810000	BS-2018-0081	NATHAN-MOBILIER JOINVILLE PTITS CHERIS	06/07/2018	05/07/2023	5,00	782,28	156,46	187,75
21810000	BS-2018-0088	NANTHAN-MOBILIER JEU CRECHE JOINVILLE	28/06/2018	27/06/2023	5,00	1 010,53	202,11	242,53
21810000	BS-2018-0425	PINHEIRO MATERIEL LES PETITS CHERIS JOINVILLE	05/02/2018	04/02/2033	15,00	467,52	31,17	37,40
21810000	BS-2018-0795	NATHAN SOL PROTECT® MODUL JOINVILLE 191018	01/11/2018	18/10/2023	5,00	572,70	114,54	137,45
21810000	BS-2019-0062	HOPTIS LICENCE BORNE JOINVILLE	01/07/2019	30/06/2024	5,00	2 050,03	410,01	492,01
21810000	BS-2019-0297	G3CONCEPT LV SEMI PRO 60CM LP364XS JOINVILLE	01/09/2019	31/08/2024	5,00	1 790,33	358,07	429,68
21810000	BS-2020-0514	F19026022 OCC AAI SALLE A MANGER JOINVILLE 25042019	01/06/2020	31/12/2024	5,00	874,41	174,88	209,86
21810000	BS-2021-0578	CBC EQUIPEMENT FA2019937	01/08/2021	26/05/2026	5,00	743,50	26,13	31,35
21810000	BS-2021-0626	MJCS-202109460	01/10/2021	20/09/2026	5,00	2 950,00	37,48	44,98
21810000	BS-2021-1062	OCC 31.10.21 JOINVILLE IMMO PORTILLON F21034114	20/11/2021	19/11/2031	10,00	1 766,80	2,34	2,81
21810000	BS-2021-1170	CBC EQUIPEMENT-FA2020984	01/12/2021	30/11/2026	5,00	2 125,50	3,07	3,68
TOTAL						70 633,57	4 980,81	5 976,97

PRECISIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Vous trouverez ci-dessous les explications du compte de résultat 2021, détaillant les comptes de charges (classe 6) et les comptes de produits (classe 7).

Principe, règles et méthodes comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur.

L'application des conventions générales s'est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

L'exercice court sur une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il y a une période de fermeture du 06/04/2021 au 23/04/2021 dans le cadre d'une mesure de confinement liée à la pandémie Covid-19.

Compte de la classe 7 - Compte de produits

Les recettes de la crèche sont constituées de :

- 🏠 La Prestation de Service Unique versée par la Caf ;
- 🏠 De l'aide exceptionnelle forfaitaire de la CAF, par jour et par place fermée ou inoccupée en raison de la pandémie de Covid-19 ;
- 🏠 Des participations familiales calculées selon le barème CNAF ;
- 🏠 De la participation de la ville au titre du contrat de Délégation de Service Public ;
- 🏠 Du chiffre d'affaires réalisé auprès des entreprises réservataires ;
- 🏠 Des subventions et prestations de services versées par une autre entité publique.

Comptes de la classe 6 - Comptes de charges

Dotations aux amortissements

Il s'agit de l'amortissement des éléments de mobiliers et matériel permettant la mise en place du projet pédagogique, du matériel informatique, ...

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur 5 ou 10 ans ou sur la durée de la Délégation de service public.

Charges financières

Il s'agit des frais de service Bancaire, des frais de CESU, des frais gestion du compte bancaire de la crèche perçus par la banque.

Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et charges sociales : salaires bruts, primes, charges patronales, provisions pour congés payés, ainsi que les autres charges telles que remboursements de transport, cotisations aux mutuelles et médecine du travail.

- 🏠 **Salaires bruts** : ce poste correspond aux salaires bruts des professionnels de la crèche hors primes annuelles.
- 🏠 **Primes** : tous les salariés de la Maison Bleue perçoivent une rémunération variable sous forme de primes.
- 🏠 **Charges patronales** : les charges patronales représentent environ 32% des salaires bruts (primes incluses).
- 🏠 **Mutuelle** : les professionnelles de la crèche bénéficient d'une mutuelle, isolée ou familiale.
- 🏠 **Remboursement de transport** : il s'agit du remboursement des frais à hauteur de 50% des professionnels de la crèche qui viennent travailler en transport en commun.
- 🏠 **Les frais d'animation par des intervenants externes** (spectacles, activités) ;
- 🏠 **Les taxes liées aux frais du personnel : taxe apprentissage**, la Contribution à la formation professionnelle continue
- 🏠 **Les volantes**

Restauration

Il s'agit du lait pour les plus petits et le coût de tous les repas ;

Véhicules / frais de déplacement

Les frais de réception (petits-déjeuners ou goûters parents) **et déplacement** (des professionnelles, hors frais de formation, à des réunions institutionnelles par exemple).

Postes / Télécommunication

Entretien et maintenance

Entretien des locaux : les contrats de maintenance ainsi que les réparations nécessaires à l'entretien de la crèche et **entretien des jardins**.

Les fluides

- 🏠 Eau
- 🏠 Electricité

Autres achats, autres charges

- 🏠 **Dotation vestimentaire** ;
- 🏠 **Couches** : le nombre moyen de couches utilisées est de 3 par enfant et par jour ;
- 🏠 **Petit équipement** : renouvellement du petit matériel défectueux en dehors du matériel pédagogique (ex : pèse bébé, vaisselle) ;
- 🏠 **Les fournitures administratives** : papeterie ;
- 🏠 **Produits d'entretien** : produits de ménage éco-labellisés pour le nettoyage de la structure ;
- 🏠 **Produits pharmaceutiques, petit matériel de puériculture et hygiène** : ce sont les médicaments de la trousse d'urgence, le sérum physiologique, les savons doux, les compresses stériles, les thermomètres ;
- 🏠 **Matériel pédagogique, fournitures diverses, petit matériel** : frais de renouvellement du matériel pédagogique non amortissable (jeux, poupées, jeux symboliques, jeux de construction, pâte à modeler, peinture, tabliers des enfants...) ;
- 🏠 **Les frais d'analyses de laboratoire** pour le contrôle bactériologique des repas, de la qualité de l'eau ou des surfaces ;
- 🏠 **Location copieurs et copies** ;
- 🏠 **Logiciels et informatique** : frais liés aux licences informatiques et aux frais engagés auprès de nos prestataires informatiques externes.

Assurance

Impôts et taxes

Cela inclut la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les frais de structure

Ils sont la garantie de la qualité de service mise en place dans la crèche. Ils prennent en compte le financement de tous les services supports en charge du bon fonctionnement de la structure (RH, comptabilité, suivi des budgets de fonctionnement), et notamment, une partie des rémunérations et des frais suivants :

- le/la responsable d'exploitation, garant de la bonne application du contrat et de l'encadrement du directeur(trice) de crèche ;
- le délégué commercial qui assure le suivi du partenariat ;
- la formation continue, pour développer les compétences de l'équipe ;
- la gestion administrative de la crèche (facturation, contact avec la CAF...) ;
- le suivi technique du bâtiment par notre direction immobilière (entretien et maintenance).

Mouvements du personnel

1. Liste des entrées et de sorties en 2021

Emploi	Date d'entrée	Date de sortie
Auxiliaire de Crèche	10/06/2021	
Auxiliaire de Crèche	08/06/2021	19/09/2021
Auxiliaire de Crèche	21/06/2021	27/06/2021
Auxiliaire de Puériculture	23/08/2021	11/12/2021
Agent Polyvalent	13/09/2021	
Auxiliaire de Crèche	14/09/2021	26/09/2021
Auxiliaire de Crèche	11/10/2021	07/11/2021
Directrice	22/10/2021	
Auxiliaire de Crèche	15/12/2016	20/08/2021
Agent Polyvalent	15/05/2020	22/08/2021
Auxiliaire de Crèche	27/04/2019	10/09/2021
Auxiliaire de Puériculture	12/07/2021	07/09/2021
Agent Polyvalent	02/01/2020	10/08/2021
Auxiliaire de Puériculture	02/01/2021	
Auxiliaire de Crèche	04/01/2021	
Infirmière	07/01/2021	28/02/2021
Directrice	14/12/2020	03/11/2021
Agent Polyvalent	28/01/2021	21/03/2021
Infirmière	01/03/2021	20/08/2021
Auxiliaire de Crèche	26/04/2021	25/07/2021
Auxiliaire de Crèche	25/03/2021	04/04/2021
Agent Polyvalent	24/03/2021	05/04/2021
Auxiliaire de Puériculture	26/04/2021	16/05/2021
Auxiliaire de Crèche	17/05/2021	20/06/2021
Auxiliaire de Crèche	25/05/2021	09/06/2021
Auxiliaire de Crèche	05/07/2021	13/08/2021
Auxiliaire de Puériculture	13/07/2021	21/09/2021
Auxiliaire de Puériculture	06/09/2021	
Auxiliaire de Crèche	23/08/2021	
Educatrice de Jeunes Enfants	01/09/2021	
Auxiliaire de Crèche	13/09/2021	
Auxiliaire de Crèche	11/10/2021	07/11/2021
Agent de Service	25/10/2021	31/10/2021

2. Avantages sociaux attribués

Les avantages sociaux proposés aux professionnels sont les suivants :

- Une mutuelle d'entreprise
- Remboursement légal des indemnités de transport collectif
- Délivrance de chèques cadeaux à hauteur de 150 € en fin d'année pour tous les salariés qui justifient d'un an de présence.

3. Accidents du travail significatifs survenus lors de l'exercice

Absence	Dernier jour travaillé	Premier jour arrêt	Dernier jour arrêt
Accident du travail	29/03/2021	30/03/2021	07/04/2021
Accident du travail	07/10/2021	08/10/2021	27/10/2021
Accident du travail		18/10/2021	29/10/2021

4. Observations formulées par l'inspection du travail

Il n'y a pas eu de visite de l'inspection du travail en 2021.

Indicateurs d'activité

1. Taux d'occupation annuel en réalisé et en facturé en détail mensuel et en cumulé

	Nb heures réalisées par les enfants	Nb heures facturées	Nb jours d'ouverture	Nb de berceaux	Amplitude d'ouverture quotidienne	Amplitude d'ouverture mensuelle
JANVIER	6 250,00	9 614,57	20	30	11h30	6 900
FÉVRIER	5 168,00	7 430,36	20	30	11h30	6 900
MARS	6 643,50	7 107,78	23	30	11h30	7 935
AVRIL	2 099,00	7 127,11	7	30	11h30	2 415
MAI	5 245,50	2 484,01	18	30	11h30	6 210
JUIN	6 396,58	7 316,88	22	30	11h30	7 590
JUILLET	4 774,12	7 007,16	21	30	11h30	7 245
AOÛT	3 315,58		22	30	11h30	7 590
SEPTEMBRE	6 379,08	3 587,32	22	37	11h30	9 361
OCTOBRE	5 983,56	7 092,60	20	37	11h30	8 510
NOVEMBRE	5 682,00	6 618,30	20	37	11h30	8 510
DÉCEMBRE	4 196,52	6 580,80	18	37	11h30	7 659
Total	62 133,44	71 966,89	233			86 825
Taux d'occupation	71,56%	82,89%				

2. Les enfants pris en berceaux entreprise

Entreprise	Date de naissance	Date d'entrée	Date de sortie
Préfecture IDF	19/03/2021	06/09/2021	Sans objet
Préfecture IDF	23/04/2018	02/09/2019	Sans objet
Préfecture IDF	01/08/2021	01/10/2021	Sans objet
Préfecture IDF	10/11/2019	31/08/2020	13/02/2021
Préfecture IDF	09/05/2020	30/08/2021	Sans objet
Préfecture IDF	21/07/2018	09/09/2019	31/08/2021
Setec Smart Efficien	28/11/2020	08/03/2021	Sans objet
Setec Smart Efficien	23/12/2018	18/03/2019	31/08/2021
Vesta Autos	11/01/2019	08/04/2019	Sans objet
Nomadic Labs	30/04/2018	02/09/2019	31/08/2021
Nivac	23/04/2020	17/08/2020	Sans objet
MINEFI 75	19/01/2020	17/08/2020	Sans objet
Sofrapart	02/04/2021	02/09/2021	Sans objet

3. Dates de fermetures et justificatifs de ces fermetures.

Fermetures (hors jours fériés)	Motif
Du 06 au 25 avril 2021 inclus	Fermeture pendant le confinement national (combiné aux vacances nationales de printemps)
Le vendredi 14 mai 2021	Pont de l'ascension
Le 29 octobre 2021	Journée pédagogique
Du 26 au 31 décembre 2021 inclus	Fermeture prévue au règlement de fonctionnement

4. Suivi des impayés et Reporting

Il n'y a pas de familles en situation d'impayés au 31 décembre 2021.

Détail de la Restauration

1. Nom du fournisseur de repas

Le prestataire de restauration de la crèche est la société **API** (dont la fiche signalétique vous a été communiquée dans le précédent dossier d'annexes au Rapport d'activité, nous le tenons à votre disposition sur demande).

Nous tenons le détail de menus à disposition de la Ville.

2. Analyses de laboratoires

- Détails des interventions (rapports d'analyses)

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-9407
Référence rapport	21474794-8
Date le 28/07/2021	Page 1/2



Analyté au laboratoire de Microbiologie 21 du petit pain - Rue de l'aérodrome 69000 Merville Service Relation Clients : support.client@munis.com Tél: 06 17 17 67 67 Fax: 06 40 60 60 60
--

CRÈCHE LA MAISON BLEUE
- RESPONSABLE QUALITE -
. 148-152 ROUTE DE LA REINE
92100 SOULOGNE BILLANCOURT
France

Adresse d'intervention : CRÈCHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS ILLOT A 680 RUE HENRI VIEL DURAND 94540 JOINVILLE LE PONT France
--

Référence échantillon 28402888 / Code prélèvement 124008207
Program Product EP / Code produit 25713 / Critère 0224

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : EAU DE CONSOMMATION - ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

Date de prélèvement 19/07/2021

Heure de prélèvement 11:24

T(°C) eau prélevée 22,5

Date de réception labo 28/07/2021

T(°C) de réception 4,9

Date de mise en analyse 28/07/2021 10:16

Réalisation prélèvement

Cadre de prélèvement

Préleveur : Nom/ Société

Conditions de prélèvement

Point de prélèvement

Type de prélèvement

PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

AUTOCONTRÔLE

Liquideur utiliser

AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE

PUIS ÉCOULEMENT DE 30 SEC

DOUCHETTE

APRÈS UNE PURGE DE 30 SEC ET

UNE DÉSINFECTION

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
Micro-organismes revivifiables 22°C NF EN ISO 6222	48	cfu/ml		
Micro-organismes revivifiables 36°C NF EN ISO 6222	22	cfu/ml		
Coliformes Totaux par filtration NF EN ISO 6222-1 (2002)	< 1	ufo/100ml	0	
E.coli par filtration NF EN ISO 6222-1 (2002)	< 1	ufo/100ml	0	
Spores anaérobies culturo-réducteur filtration Technique théorique - NF EN 28491-3	< 1	ufo/100ml	0	
Entérocoques Intestinaux par filtration NF EN ISO 7898-3 (2004-10)	< 1	ufo/100ml	0	

Référence : Arrêté du 11/01/2007 modifié par l'arrêté du 24/12/2015 spores d'ABR préconisé pour les eaux d'origine superficielle ou influencée par une eau d'origine superficielle. Micro-organismes revivifiables à 22°C et 36°C à titre indicatif.

CONCLUSION(S) :

Résultat conforme aux limites de qualité.

Silliker SAS - Merieux NutriSciences
25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY
95891 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél: 0820 56 28 38 (Service 0,12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
303 434 591 R.C.S. Pontoise

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS

ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role : MBEU-1
Code établissement : MBEU-9407
Référence rapport : 21474795-0 Page: U1
Date le 23/07/2021

ACCREDITATION n° 1-2830



Parties disponibles sur www.cofrac.fr



Analysé au laboratoire de Microbiologie
ZI du petit pommier - Rue de l'Industrie - 59660 Merville

Service Relation Clients : support.clients@munis.com
Tél: 06 17 17 87 87 Fax: 06 46 50 58 83

Adresse d'intervention : CRECHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS
ILOIT A 9 898 RUE HENRI VIEL DARRAS
59640 JOINVILLE LE PONT
France

CRECHE LA MAISON BLEUE
- RESPONSABLE QUALITE -
- 148-152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
France

Référence échantillon 29402884 / Code prélèvement 124003210
Program Product AB / Code produit 3806 / Critère R1007

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : COMPOTE DE FRUITS POMMES FRAISES
Etat de prélèvement : FAB SUR PLACE OU NEG MANIP
STADE VENTE (RD)
Autres : AUTRES
Atmosphère :
Date de prélèvement : 19/07/2021
Heure de prélèvement : 11:22
T°C produit : 4,3
Date de réception labo : 20/07/2021
T°C de réception : 4,9
Date de mise en analyse : 23/07/2021 23:04
Réalisation prélèvement : PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

Etat physique : FRAIS
Intervention opérateur : NÉGOCE MANIPULÉ
Cadre de prélèvement : AUTOCONTRÔLE
Lieu de prélèvement : ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE
Condition de prélèvement : PRÉLEVÉ PAR NOS SOINS
Code fabricant/emballleur : FR72.124.544CE
Date de préparation : 19/07/2021
DLC : 19/07/2021

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
Micro-organismes aérobies 30°C XP V08-034	< 2 000	u/falg	100 000	
Staphylocoques à coagulase positive 37°C Méthode interne - LAB.M.091	< 100 #	u/falg	100	
Escherichia coli beta glucuronidase positive Méthode interne - LAB.M.292	< 10 #	u/falg	10	

Reference : CRITERES D'HYGIENE DES PROCÉDES 2011 EN RESTAURATION-VERSION DU 19/09/2011

CONCLUSION(S) :

Résultat satisfaisant pour l'unité analysée.

Résultats validés le 23/07/2021
Technicienne d'encadrement
Aude GERNEZ

L'accréditation COFRAC accorde LABORATOIRE atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole 2.

Échantillonnage produit agroalimentaire non carnassier et produit congelé et pain.

Révisé selon les dispositions contractuelles en concordance avec le client.

Méthode opératoire : AJO P1.000

Les conclusions ne tiennent compte que des recherches effectuées et s'appliquent que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'échantillon analysé à Paris.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il ne peut être tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

Tous les prélèvements/échantillonnages (à l'exception des prélèvements sur carcasses et pièces congelées en pain) sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont prélevés par les équipes SILLIKER.

Analyse réalisée sur une boîte - une diode (méthode interne).

Silliker SAS - Merieux NutriSciences
25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY
95891 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél: 0820 56 20 30 (Service 0,12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
303 434 591 R.C.B. Pontaise

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-9487
Référence rapport	21474795-0 Page 0/1
Date le 25/07/2021	

ACCREDITATION n° 1-2832



Portée disponible sur www.cofrac.fr



Analyse en laboratoire de Microbiologie 21 du petit pain - Rue de l'aérodrome 59980 Merville
Service Relation Clients : support.client@mxnc.com Tel:06 17 17 87 87 Fax:06 48 60 58 93
Adresse d'intervention : CRECHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS ILOTA 6 BIS RUE HENRI VEL DURAND 94340 JOINVILLE LE PONT France

CRECHE LA MAISON BLEUE
- RESPONSABLE QUALITE -
. 148-152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
France

Référence échantillon 28402871 / Code prélèvement 124008211
Program Product LI / Code produit 113904 / Critère WFD100

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : COMPOTES POMMES FRAISES

Stade de prélèvement FAB SUR PLACE OU NEG MANIP
STADE VENTE (RD)
Atmosphère AUTRES
Date de prélèvement 19/07/2021
Heure de prélèvement 11:22
T(°C) produit 4,3
Date de réception labo 29/07/2021
T(°C) de réception 4,9
Date de mise en analyse 21/07/2021 02:29
Réalisation prélèvement PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

Etat physique FRAIS
Intervention opérateur NÉGOCE MANIPULÉ
Cadre de prélèvement AUTODIAGNOSTIC
Lieu de prélèvement ARMOIRE RÉFRIGÉRÉE
Condition de prélèvement PRÉLEVÉ PAR NOS SOINS
Code fabricant/emballleur FR72-124-544CE
Date de préparation 19/07/2021
GLC 19/07/2021

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
2 Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i> AN 1020-1000	Non Détecté	/25g	Non Détecté	

Référence : Règlement CE2073/2005 et ses modifications ultérieures - selon le cahier des charges client déposé, en cas de Détection de *Listeria monocytogenes* avérée, le dénouement sera réalisé en différé

CONCLUSION(S) :

Et Résultat satisfaisant pour l'unité analysée.

Résultats validés le 23/07/2021
Technicienne d'encadrement
Aude GERNEZ

L'accreditation COFRAC section LABORATOIRE atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accreditation et identifiés par le symbole GL.

Echantillonnage produits agroalimentaires hors carcasses et produits congelés en pain.

Révisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.

Mode opératoire : R00.PB.008

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accreditation et identifiée par le symbole GL lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accreditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

Tous les prélèvements/échantillonnages (à l'exception des prélèvements sur carcasses et pièces congelées en pain) sont réalisés sous surveillance des deux équipes de SILLIKER.

Silliker SAS - Mérieux NutriSciences
25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY
95891 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tel: 0820 56 20 30 (Service 0,12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
303 434 591 R.G.S. Pontaise

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-9407
Référence rapport	21469058-0 Page 1/1
Date le 29/07/2021	



Analyse au laboratoire de Microbiologie Zi du petit pascoux - Rue de l'aérodrome 59660 Marville Service Relation Clients : support.client@munis.com Tél:06 17 67 67 67 Fax:06 48 68 59 68
Adresse d'intervention : CRECHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS ILOT A 8 B13 RUE HENRI VEL DURAND 59640 JONVILLE LE PONT France

CRECHE LA MAISON BLEUE
- RESPONSABLE QUALITE -
- 148-152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
France

Référence établissement 20402943 / Code prélèvement 124003208
Program Product FB / Code produit 26391 / Critère F8049

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : PLAN DE TRAVAIL		Date de mise en analyse	29/07/2021 07:05
Statut de prélèvement	-	Cadre de prélèvement	AUTO-CONTRÔLE
Atmosphère	AUTRES	Lieu de prélèvement	ABSENCE
Date de prélèvement	19/07/2021	Date du dernier nettoyage	19/07/2021
Heure de prélèvement	11:20	Heure du dernier nettoyage	11:20
Date de réception labo	29/07/2021	Conditions de prélèvement	ABSENCE
T(°C) de réception	4,9		
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER		

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
Bactéries Coliformes 37°C Méthode interne - LAB.IT.220	1	ufc/10cm²	0	N3
Micro-organismes aérobies 37°C Méthode interne - LAB.IT.220	7	ufc/10cm²	25	

Référence : SELON CAHIER DES CHARGES INTERNE

CONCLUSION(S) :

Bat de surface NON SATISFAISANT

Résultats validés le 29/07/2021
Technicienne d'encadrement
Aude GERNEZ

Echantillonnage surface environnementale agréé/autorisée

Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client

Référentiel : NF EN ISO 15542

Le consultant ne tient compte que des recherches effectuées et n'indique que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

Pour faciliter ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

N3 : Résultat non satisfaisant.

Silliker SAS - Mérieux NutriSciences
25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY
95891 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tel: 0620 55 20 30 (Service 0,12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
303 434 591 R.C.S. Pontoise

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role **MBLEU-1**
Code établissement **MBLEU-9487**
Référence rapport **21503047-0** Page 1/1
Biais le 28/07/2021

ACCREDITATION n°
1-0101



Portail disponible sur
www.cofrac.fr



Analysé au laboratoire de Microbiologie
21, av. des gros chèvres Lot 1 88210 St-Omer l'Aumône

Service Relation Clients : support.client@mxnc.com
Tél:06 17 17 87 87 Fax:06 48 60 68 93

Adresse d'intervention : CRECHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS
ILOIT A 888 RUE HENRI VEL DURAND
98340 JOINVILLE LE PONT
France

CRECHE LA MAISON BLEUE
- RESPONSABLE QUALITE -
- 148-152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
France

Référence échantillon 29402861 / Code prélèvement 124008208
Program Product LE / Code produit 40229 / Critère C29

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : EAU CHAUDE SANITAIRE/ LÉGIONELLE

Stade de prélèvement

Atmosphère

Date de prélèvement 19/07/2021

Heure de prélèvement 11:25

T(°C) de l'eau prélevée 44,8

Date de réception labo 29/07/2021 08:23

T(°C) de réception 19,5

Délai de mise en analyse 28/07/2021

Réalisation prélèvement PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

Localisation prélèvement

Point de prélèvement

Préleveur : Nom/Société

Personne rencontrée

Conditions de prélèvement

Type de prélèvement

Cadre de prélèvement

Flaconnage

Douchette cuisine

DOUCHETTE

Unifonnet SILLIKER

Monsieur alphonse

AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE

APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER JET

PAR ÉCOULEMENT 3MIN

AUTOCONTRÔLE

FLACONS THIOGALACTE 125MGL

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
☒ Legionella NFT 08-01 (Avis 2017)				
Legionella spp	< 10	u/100L		
Legionella Pneumophila	< 10	u/100L	1000	

Remarques : Legionella non détectée.

Référence : Arrêté du 01/02/2010

CONCLUSION(S) :

☒ Résultat inférieur à la valeur cible

Résultats validés le 28/07/2021

Technicien d'encadrement

Mohamed FATHI

M. Fathi

L'accreditation COFRAC section LABORATOIRES atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole CI.

Echantillons d'eau :

Méthode selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.

Référentiel : PD T 05-023 / NF EN ISO 18453

T° méthode à la fonte - Méthode interne AUD 17 027

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'indique que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole CI lorsque tous les essais relatifs à cette conclusion sont réalisés sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

Les prélèvements d'eau, de surface et de produits alimentaires (à l'exception des prélèvements sur certains : pièces congelées en pain, réfrigérateur et brûleur) sont réalisés sous

accreditation dès lors qu'ils sont réalisés par SILLIKER.

SILLIKER SAS - Merieux NutriSciences
25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERBY
95891 CERBY-PONTOISE CEDEX
Tél: 0820 56 29 30 (Service 0,12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
303 434 591 R.C.S. Pantaise

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS

ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role Code établissement Référence rapport Emis le 28/07/2021	MSLEU-1 MSLEU-3407 21502048-0	Page 1/1
---	--	-----------------

ACCREDITATION n° 1-0181
 Portée d'application sur
www.cofrac.fr



Analyse au laboratoire de Microbiologie 21, av. des gros cheneaux Lot 1 86310 St-Ouen l'Aumône Service Relation Clients : support.clients@mxnc.com Tel:06 17 17 87 87 Fax:06 48 60 68 83
Adresse d'intervention : CRECHE MAISON BLEUE LES PETITS CHERIS ILOT A 8 B18 RUE HENRI VEL DURAND 94340 JOINVILLE LE PONT France

CRECHE LA MAISON BLEUE
 - RESPONSABLE QUALITE -
 - 148-152 ROUTE DE LA REINE
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 France

Référence échantillon 28402858 / Code prélèvement 124008214
 Program Product LE / Code produit 40229 / Critère CCS

DESCRIPTIF ECHANTILLON

Nature de l'échantillon : EAU CHAUDE SANITAIRE/ LEGIONELLE

Stade de prélèvement : -
Atmosphère : -
Date de prélèvement : 19/07/2021
Heure de prélèvement : 11:25
T(°C) de l'eau prélevée : 36.5
Date de réception labo : 20/07/2021 08:23

T(°C) de réception : 19.5
Date de mise en analyse : 20/07/2021
Réalisation prélèvement : PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

Localisation prélèvement : Salle de change avertuer
Point de prélèvement : DOUCHETTE
Préleveur : Nom/Société : Lhenoret siller
Personne rencontrée : Madame alphonse
Conditions de prélèvement : AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE
Type de prélèvement : APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER LET
 PAR ÉCOULEMENT 3MN
Cadre de prélèvement : AUTOCONTRÔLE
Flaconnage : FLACONS THIOSULFATE 120MG/L

COMPTE RENDU D'ESSAIS

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
☒ Legionella NF T 90-401 (Avis 2017)				
Legionella spp	< 10	ufo/L		
Legionella Pneumophila	< 10	ufo/L	1000	

Remarques : Legionella non détectée.

Référence : Arrêté du 01/02/2010

CONCLUSION(S) :

- ☒ Résultat inférieur à la valeur cible

Résultats validés le 28/07/2021
 Technicien d'encadrement
 Mohamed FATHI

L'accréditation COFRAC section LABORATOIRE atteste de la compétence du laboratoire pour les essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole Q.

Cher client, nous vous remercions.

Résultats selon les dispositions contractuelles en concordance avec le client.

Références : NF T 90-022 / NF EN ISO 15623

T1 : méthode à la sonde - Méthode interne AUD.T.027

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'indique que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole Q à moins que tous les essais effectués à cette conclusion soient rendus sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'échantillon à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique inscrite.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

Les prélèvements d'eau, de surface et de produits alimentaires (à l'exception des prélèvements sur boissons, pièces corgées en pain, réfrigérateurs et distributeurs) sont réalisés sous

accréditation des essais qui sont réalisés par SILLIKER.

SILLIKER SAS - Merieux NutriSciences
 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY
 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX
 Tel: 0820 66 20 30 (Service 3, 12€/min + prix appel) Fax: 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 19 674 500 Euros
 303 434 591 R.C.S. Pontaise

Hygiène et sécurité

1. Protocole des produits d'entretien utilisés et quels fournisseurs dans le détail

Les protocoles de bionettoyage ont évolué vers une démarche éco-responsable, pour cela nous avons adoptés une nouvelle gamme de produits écologiques, proposés par la gamme « OZÉLO ».

 [Fiches techniques des produits OZÉLO](#)



Bionettoyage écologique

Protocole La Maison Bleue

Carnet de suivi pour les crèches en ouverture



SOMMAIRE

OZÉLO, la solution de bionettoyage écologique de La Maison Bleue	3
Pourquoi La Maison Bleue a choisi cette solution ?.....	3
Matériel et produits OZÉLO.....	5
Un protocole simple et des vidéos tutorielles	7
Communication auprès de vos équipes.....	8
Communication auprès des parents.....	9
ANNEXES	
Liste du matériel et des produits OZÉLO disponibles chez Crèches&Co	9
Foires aux questions (FAQ).....	11
Tableau de suivi de la mise en place du bionettoyage OZÉLO	12
Tableau de suivi de la traçabilité des dilutions	13

OZÉLO, la solution de bionettoyage écologique de La Maison Bleue

OZÉLO est une solution de bionettoyage permettant de substituer la chimie verte à l'eau à différentes étapes du protocole. Elle a été spécialement développée pour satisfaire les besoins des personnels de crèche et améliorer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles.

La chimie verte correspond à l'application des principes du développement durable dans la chimie. Ainsi, pour respecter davantage l'environnement, la chimie verte utilise notamment des matières premières renouvelables ainsi que des ingrédients d'origine naturelle plutôt que de synthèse (souvent composés de perturbateurs endocriniens).

OZÉLO convient pour l'entretien quotidien de la crèche, dans toutes les unités de vie et sur toutes les surfaces.

OZÉLO a été testée auprès de cinq crèches La Maison Bleue pendant 4 mois, mais également par de nombreux hôpitaux, cliniques et maternités qui ont déjà adopté la méthode.

Pourquoi La Maison Bleue a choisi cette solution ?

La solution de bionettoyage OZÉLO répond aux attentes :

- des professionnels, à la recherche d'un protocole de ménage simple, efficace et non nocif pour la santé
- des parents, soucieux de la qualité de l'environnement direct de leurs enfants
- des réservataires, attentifs aux efforts de réduction des perturbateurs endocriniens en crèche à l'aide de produits écolabellisés

Des produits sains

- Des produits certifiés Ecocert et composés de 99,9% (pour le produit Citrus prêt à l'emploi) et de 97,8% (pour le produit Citrus concentré) d'ingrédients d'origine naturelle
- Aucun allergène, aucun perturbateur endocrinien et aucun parfum pour :
 - éviter les gênes des voies respiratoires
 - garantir une meilleure qualité d'air au sein des structures
- Les produits n'agressent pas les mains des professionnels (le port des gants est toutefois obligatoire pour des raisons de sécurité)
- Les sols peuvent être nettoyés avec les produits même en présence des enfants



Du matériel ergonomique

- Un balai léger et maniable pour limiter les troubles musculosquelettiques
- Les produits se versent directement dans le réservoir du balai
- Des produits avec poignées ergonomiques

Un nettoyage respectueux de l'environnement

- 1L d'eau permet de nettoyer efficacement 200m² ! La consommation d'eau est réduite par 6 par rapport à un nettoyage classique.
- La MOP « Microfibre Ultimate 3DS.Café », serpillière fabriquée à base de marc de café recyclé, sèche très rapidement et élimine les mauvaises odeurs.
- Les trois microfibres ultra performantes nécessitent peu de produit.
- Le bouchon doseur du flacon de produit concentré assure un dosage précis et évite le gaspillage.
- Le balai libère la juste quantité de liquide.

Un nettoyage efficient

- Pour l'entretien quotidien de la crèche, il n'y a besoin que de 3 produits (1 produit pour les sols et 2 produits à utiliser en alternance pour les surfaces hautes) : le protocole est simple et on économise de l'espace de stockage et du budget.
- On observe un sol brillant.
- Les sols sèchent rapidement, ce qui retarde le développement de nouvelles bactéries.



Une consommation d'eau divisée par 6



Meilleure qualité de l'air



50 % d'économies sur votre budget



Moins de TMS



Des produits Écologiques



Des produits Made in France

Enfin, ce protocole de bionettoyage s'intègre dans le déploiement de la démarche RSE au niveau Groupe.

Matériel et produits OZÉLO

Le matériel



Les produits

Trois types de produits sont utilisés :

- Un produit pour les sols (étiquette violette) qui est à diluer.
- Deux produits (Citrus et Eleis) à utiliser en alternance pour les surfaces hautes (mobiliers bois/inox/plastique, structures mousse, matelas PVC, faïences, poignées, interrupteurs, jeux, jouets, chariots de repas, écrans, téléphones).

Pour les ouvertures, nous avons privilégié l'achat des produits prêts à l'emploi en spray pour les surfaces hautes afin de simplifier le démarrage.

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS **ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021**

Carnet de suivi bionettoyage OZÉLO – version ouverture

Ces produits sont également proposés en format concentré, et donc à diluer. Si vous optez par la suite pour les produits concentrés, il faudra que vos équipes aient visionné les vidéos et respectent scrupuleusement les principes de dilution. Pour cela, aidez-vous du bouchon doseur



ASTUCE : Pour faciliter l'alternance de l'utilisation des produits pour les surfaces hautes, nous vous conseillons d'écrire les jours d'utilisation au marqueur sur chaque produit.

Attention liée à l'utilisation des produits à diluer pour le nettoyage des surfaces hautes

Les produits d'entretien des surfaces hautes proposés en format concentré permettent de limiter les emballages et de gagner en espace de stockage.

Si vous optez par la suite pour ces produits concentrés donc à diluer, il faudra que vos équipes aient visionné les vidéos et respectent scrupuleusement les principes de dilution.

Pour savoir quelle quantité de produit concentré il est nécessaire de verser pour faire un spray, utilisez le bouchon doseur prévu à cet effet et prenez connaissance des affiches et de la vidéo ci-dessous.

Retrouvez les affichages d'explication des dilutions à imprimer dans la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > AFFICHAGES](#).

Dilution pour le nettoyage des surfaces hautes : Cliquez sur la vidéo.



La solution reste active pendant 1 mois après dilution.

ASTUCE : Indiquer sur le document de traçabilité en annexe du carnet quand la dernière dilution a été effectuée.

Renouvellement des stocks

Le matériel et les produits d'entretien OZÉLO sont disponibles sur le site de Crèches & Co.

1. Connectez-vous à votre compte <https://la-maison-bleue.creches-and-co.fr/>
 - o Login : adresse e-mail de la crèche
 - o Mot de passe : commandelmb
2. A droite de la page d'accueil, cliquer sur [OZÉLO Bionettoyage Écologique](#)
3. Vous accédez à tous les produits nécessaires à l'entretien écologique OZÉLO

Pour toute commande via Crèches&Co, vous pouvez vous référer à la procédure disponible sur la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 10 ACHATS > 100 APPROVISIONNEMENTS > 100 Achats > ACH 107](#).

Vous retrouvez la liste du matériel et des produits en annexe en pages 10.

Les fiches techniques des produits et du matériel sont disponibles dans le classeur bionettoyage de votre crèche, dans la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > FICHES TECHNIQUES](#) et sur le site de Crèches & Co.

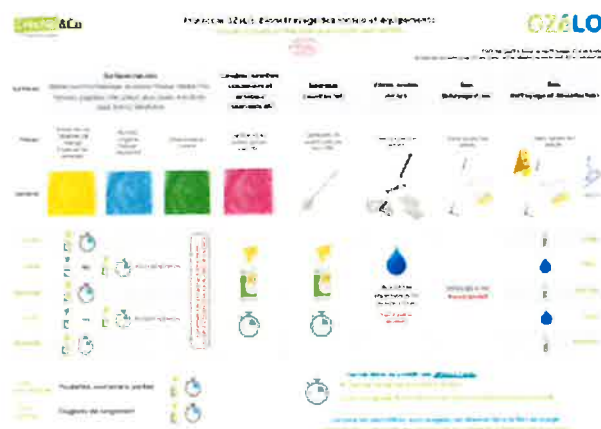
Un protocole simple et des vidéos tutorielles

Des exemplaires du protocole plastifié sont disponibles dans la mallette directrice.

Le protocole est à afficher en cuisine, à la biberonnerie, dans le local ménage et en cabane de change. Si besoin d'exemplaires supplémentaires, vous le trouverez dans la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > AFFICHAGES](#).

Le protocole de bionettoyage convient à toutes les pièces :

- Cabane de change
- Biberonnerie
- Atrium
- Vestiaires
- Parties communes
- Bureaux
- Lingerie
- Cuisine
- Espace de sommeil
- Salle de jeux
- Unité de vie
- Sanitaires
- Collecteurs de déchets



Balayer à sec avant de réaliser
un balayage humide

Des vidéos tutorielles sur l'utilisation du matériel de nettoyage OZÉLO et le dosage des produits sont disponibles dans la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > VIDEOS TUTORIELLES](#).

- Les vidéos sur les dilutions et le nettoyage du sol sont destinées aux agents de service ou professionnels chargés du nettoyage complet de la crèche.
Veillez veiller au respect des règles et des précautions liées à la dilution des produits concentrés.
- Les vidéos sur le nettoyage des surfaces hautes (dont les plans de change) sont à visionner par tous les professionnels de la crèche (en réunion d'équipe par exemple).



ASTUCE pour les petites et moyennes crèches :

Afin d'éviter les allers-retours à la buanderie lors du ménage, gardez à proximité de vous un seau vide dans lequel vous y déposez les microfibrilles sales au fur et à mesure. Une fois le nettoyage terminé, apportez ce seau à la buanderie pour lancer votre machine à 60°C.

Communication auprès de vos équipes

Les outils pour accompagner votre équipe dans la mise en place du protocole sont disponibles sur la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE](#).

Affichages

- Protocole OZÉLO - à afficher en cuisine, à la biberonnerie, au local ménage et en cabane de change
- 3 affiches sur les dosages de produits pour dilution - à afficher dans le local ménage
- 2 affiches sur les jours d'utilisation des produits pour les surfaces hautes - à afficher dans le local ménage
- Affiche OZÉLO pour les parents - à afficher à l'entrée de la crèche

Fiches techniques des produits et du matériel

Foires aux questions (FAQ)

- FAQ pour les professionnels chargés du bionettoyage
- FAQ pour répondre aux questions des parents
- Support de présentation pour un Café Parents sur le bionettoyage écologique

Vidéos tutorielles sur l'utilisation du matériel et les dosages

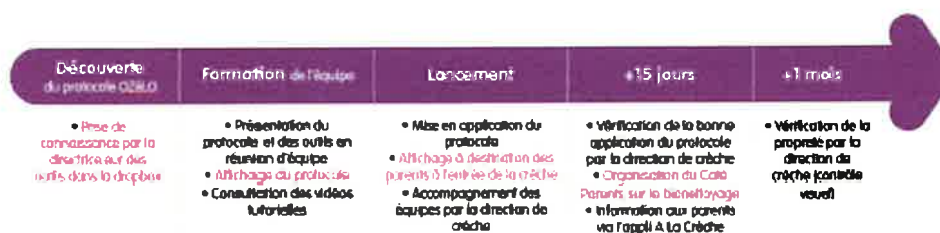
Et dans ce **Carnet de suivi** (spécial ouverture), en annexe ci-après :

- Liste du matériel et produits avec leurs références sur le site de Crèches&Co
- Tableau de suivi à compléter par la direction de crèche
- Tableau de traçabilité des dilutions à compléter par les professionnels

MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

Carnet de suivi bionettoyage OZÉLO – version ouverture

Planning de mise en place du protocole OZÉLO



Communication auprès des parents

Nous vous invitons à :

- Positionner l'affiche **OZÉLO Parents** à l'entrée de la crèche
[DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > AFFICHAGES](#)
- Aborder le bionettoyage lors d'un **Café Parents**
 Vous pouvez utiliser la courte présentation PowerPoint proposée dans la [DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > FOIRES AUX QUESTIONS](#)
- Faire une communication via l'application mobile « A la crèche » en diffusant également un visuel de l'affiche **OZÉLO Parents** par exemple.



MULTI-ACCUEIL LES PETITS CHERIS
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021

Carnet de suivi bionettoyage OZÉLO – version ouverture

ANNEXE - Liste du matériel et des produits OZÉLO disponibles chez Crèches&Co

Matériel et produits d'entretien	Référence
Ensemble manche réservoir, balai avec rotule amovible et 2 pads pour le nettoyage des sols - Jazz	DEC190008
25 Mop microfibres à usage court (minimum 50 lavages) Technologie 3D S. café - Jazz	DEC190002
Ensemble manche télescopique et balai pour le nettoyage des vitres et miroirs - Swing	DEC190009
2 Microfibres pour les vitres et miroirs - 300 lavages - Swing	DEC190001
2 Gants microfibres pour les vitres et miroirs - Handy	DEC190010
5 Lavettes microfibre bleues 40x40 320gr/m ² - PACK ECONOMIQUE !	PROM190001BLEU
5 Lavettes microfibre roses 40x40 320gr/m ² - PACK ECONOMIQUE !	PROM190001ROSE
5 Lavettes microfibre jaunes 40x40 320gr/m ² - PACK ECONOMIQUE !	PROM190001JAUNE
5 Lavettes microfibre vertes 40x40 320gr/m ² - PACK ECONOMIQUE !	PROM190001VERT
Flacon vide 1L pour dilution du détergent désinfectant PRO190002	FID190001
Détergent désinfectant concentré ECOCERT Citrus ND+SP bouchon doseur 5ml pour balai réservoir - Flacon 1L	PRO190002_024070
6 pulvérisateurs détergents désinfectants ECOCERT 750 ml Citrus ND + surfaces prêt à l'emploi - PACK ECONOMIQUE !	PRO190004_017111_6
6 pulvérisateurs détergents 750 ml ELEIS vitres et surfaces prêt à l'emploi - PACK ECONOMIQUE !	PRO190005_017120_6

Pour les surfaces hautes, vous pouvez choisir d'acheter les produits concentrés, afin de réduire les emballages générés par votre crèche.

Ci-dessous, les références à commander à la place des lots de 6 pulvérisateurs Citrus et Eleis.

Matériel et produits d'entretien	Référence
Détergent désinfectant concentré ECOCERT Citrus ND+SP bouchon doseur 20ml pour pulvérisateur 500 ml - Flacon 1L	PRO190001_024494
Détergent concentré ELEIS 25 pour pulvérisateur 500 ml - Flacon 1L	PRO190003_024067
Pulvérisateur 500 ml sérigraphié vide pour dilution détergent ELEIS 25	PRO190007_018639
Pulvérisateur 500 ml sérigraphié vide pour dilution détergent désinfectant Citrus ND + SP	PRO190006_024539

Si vous n'avez pas reçu un produit commandé ou qu'il n'est pas conforme, merci de faire une Feuille d'Evènement Indésirable (FEI) Fournisseurs.

ANNEXE - Foires aux questions (FAQ)

Crèches & Co répond à vos questions dans sa FAQ. Elle est disponible sur leur site internet et dans la DROPBOX > CLASSEUR QUALITE > 05 HYGIENE > 100 PREVENTION > BIONETTOYAGE > Bionettoyage OZÉLO 2020 > FOIRES AUX QUESTIONS.

La direction doit prendre connaissance de la FAQ pour être en capacité de répondre aux questions des professionnels, et la rendre facilement consultable pour l'équipe en charge du bionettoyage.

Pour répondre aux éventuelles questions des parents, vous trouverez dans ce même dossier une FAQ spéciale Parents. Si besoin, vous pouvez contacter Crèches & Co au 05.33.89.51.72 ou via contact@crechesandco.fr.

ANNEXE - Tableau de suivi de la mise en place du bionettoyage OZÉLO à compléter par la direction de la crèche

Chaque direction de crèche est garante de la propreté de sa structure. Merci de respecter les étapes de la mise en place du nouveau protocole de bionettoyage.

Désignation	OUI	NON	Commentaires
Mise en place du protocole OZÉLO			
Réunion de présentation du protocole à l'ensemble de l'équipe			
Si non, date de la prochaine session :			
Vidéos tutorielles visionnées par chaque utilisateur			
Affichage du protocole dans chaque unité de vie			
Les fiches techniques des produits sont dans le classeur bionettoyage			
Protocole mis en place	Fait le :		
Après 2 semaines d'utilisation : Vérification de la compréhension du protocole (observation directe)			
Alternance des produits comprise			
Surfaces les plus propres lavées avant les plus sales			
Référent bionettoyage identifié et formé en cas d'absence de l'agent de service			
Port de gants lors de la manipulation des produits			
Dosage du produit pour les sols compris			
Utilisation du flacon vide ref. P10150002 pour diluer puis remplir le réservoir du balai			
Tracabilité du mois complétée après le nettoyage d'une zone			
Après 1 mois d'utilisation : Contrôle visuel de la propreté			
Surfaces hautes propres			
Sanitaires propres			
Vitres, miroirs et oculux propres			
Plans de change lavés après chaque usage			
Sols propres			
Poubelles, containers, portes propres			
Pour aller plus loin...			
Utilisation des produits concentrés pour les surfaces hautes			
Si oui : Affichage des dilutions dans le local ménage			
Si oui : Dosage des produits pour les surfaces hautes compris			
Test du laboratoire Mériel-Siliker effectué	Fait le :		

2. Formation du personnel aux pratiques HACCP

En 2021, aucune formation HACCP n'a été suivie par l'équipe.

Contrat de maintenance

- Les contrats de maintenance n'ayant pas fait l'objet de modification en 2021 ne sont pas annexés à ce rapport.

Rapports de visites périodiques

- Rapport de vérification périodique des installations électriques (BUREAU VERITAS) du 12/01/2021
- Facture ECO SECURITE INCENDIE (commande de BAES) dans l'optique de la levée de réserves.

Bureau Veritas Exploitation SAS

EVRY
Immeuble LA VANOISE
6/18, rue du Pelvoux
COURCOURONNES
91019 EVRY CEDEX France
Téléphone : 01 69 47 12 10
Mail : kevin.garot@bureauveritas.com

A l'attention de Mme VOISIN GWENAELLE

LA MAISON BLEUE
148 152 ROUTE DE LA REINE
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bmlink.bureauveritas.com/>

Copie à NA

Rapport de vérification électricité visite périodique

LES PETITS CHERIS



Intervention du 12/01/2021 (0.5 jour)

Coordonnées du site : 79855580100017
Nom du site : LES PETITS CHERIS - JOINVILLE LE PONT
Latitude : 2.4648
Longitude : 48.8183

Lieu d'intervention :
6B RUE HENRI VEL DURAND
94340 JOINVILLE LE PONT

Numéro d'affaire : 8040898
Référence du rapport : 8040898/318.4.1.P
Rédigé le : 13/01/2021
Par : Kevin GAROT
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : CRECHE

Date de la précédente vérification : 27/05/2020

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Sommaire

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340).....	4
Informations générales.....	5
Rapport des précédentes vérifications.....	5
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	5
Installations vérifiées.....	5
Eléments de l'installation non vérifiés.....	5
Modifications apportées aux installations.....	6
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	7
Information documentaire.....	7
Textes de référence.....	7
Modalité de vérification.....	7
Registre de sécurité.....	7
Condition de mise hors tension.....	8
Résultats des mesures et essais.....	9
Conditions de mesure.....	9
Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	9
Appareils de mesure utilisés.....	10
Prises de terre.....	10
Avis sur articles.....	11
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	16
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	17
.....	18
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	18
Informations générales.....	19
Textes de référence.....	19
Modalité de vérification.....	19
Registre de sécurité.....	19
Classement de l'établissement.....	19
Effectif maximum du public admissible.....	19
Description sommaire de l'établissement.....	19
Historique des principales modifications.....	19
Installations de sécurité.....	20
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	20
CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340).....	20
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	20
Avis sur articles (ERP5).....	21

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LES PETITS CHERIS - JOINVILLE LE PONT

CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)

Installations Basse et Très Basse Tension

ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Evacuation

Eclairage de securite : 1 caracteristiques		Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité suivant: 1 à l'entrée principale 2 dans la salle LES AVENTURIERS 1 dans la salle LA SAVANE 1 dans la salle PANDORA.
--	--	--

Code Obs. :

KG/120121/125025/0

Date de 1^{er} signalement :

12/01/2021 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Informations générales

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification périodique

: Présenté

Ref ou N° du rapport

: 2451174/318.2.1.P

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale

: Présenté

Ref ou N° du rapport

: 2451174/317.1.1.R

Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans

: Présenté

Ref ou N° du rapport

: 8040898/318.3.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Mme. ARNAUD, DIRECTRICE

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Eléments de l'installation non vérifiés

Informations générales

CRECHE LES PETITS CHERIS>6B RUE HENRI VEL DURAND > JOINVILLE LE PONT > 94340

**ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT > CIRCULATION PRINCIPAL > CIRCULATION LOCAUX SERVICES
> RANGEMENT**

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Masses inaccessible

**ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT > CIRCULATION PRINCIPAL > CIRCULATION LOCAUX SERVICES
> LOCAL POUBELLE**

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Masses inaccessible

**ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT > CIRCULATION PRINCIPAL > CIRCULATION LOCAUX SERVICES
> BUANDERIE/LOCAL MENAGE**

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Masses inaccessible

ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT > CIRCULATION PRINCIPAL > CIRCULATION LOCAUX SERVICES

RÉCEPTEURS : Point lumineux

Masses inaccessible

Modifications apportées aux installations

Sans objet

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées		Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Présenté
5 - Carnets de câbles		Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection		Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX		Sans objet
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72 (CONSUEL)		Non Présenté
DRPE		
Document DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

CRECHE LES PETITS CHERIS

Arrêtés :

- Appareils amovibles
- Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par

Mme. ARNAUD, DIRECTRICE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Mme. ARNAUD, DIRECTRICE

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Vérification relative à la protection des travailleurs

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Mise hors tension totale de l'installation

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUITE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Ponta-ohms (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielle : **CP-100C (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Ponta-mesure (PONTARLIER ELECTRONIQUE)**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
CRECHE LES PETITS CHERIS(6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)						
ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT > CIRCULATION PRINCIPAL						
Terre des masses BT	EI	RB	6	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

(1) Consulter la liste des abréviations

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Avis sur articles

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

C : Conforme NC : Non Conforme SO : Sans Objet NV : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		NC	1
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES					
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMBLEMENTS A RISQUE D'INCENDIE					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	C	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	C	
SECTIONS DES CANALISATIONS					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
DISPOSITIFS DE CONNEXION					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs		NF C 15-100 Art. 421	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
	de type sec				
RISQUES D'ÉCHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manoeuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS					
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX EMPLACEMENTS SPÉCIAUX					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée dans ensembles d'appareillage		NF C 15-100 Art. 558	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation en schéma IT		NF C 15-100 Art. 411.6	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS					
CDT R.4215-3	Mesure de protection complémentaire contre les contacts directs des cordons chauffants		NF C 15-100 Art. 559.5	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement dans local de service électrique		NF C 15-100 Art. 781	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	SO	
VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE					
CDT R.4215-7	Sectionnement groupe électrogène		NF C 15-100 Art. 551	SO	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
IDENTIFICATION					
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	C	
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	SO	
CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	

Avis sur articles

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Normatif	Avis	N° d'obs. (*)
FIXATION, MODE DE POSE					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	C	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des luminaires		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravanes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4226-5- R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

CRECHE LES PETITS CHERIS

DGBT
Ik3 max :20,0

TGBT
Ik3 max :17,38

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

LES PETITS CHERIS

Numéro d'affaire : 8040898
Référence du rapport : 8040898/318.4.1.P
Rédigé le : 13/01/2021

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : CRECHE

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | LES PETITS CHERIS - JOINVILLE LE PONT

CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5

ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT

Point vérifié	N°	Observation(s)
Evacuation		
Eclairage de securite : 1 caracteristiques		Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité suivant: 1 à l'entrée principale 2 dans la salle LES AVENTURIERS 1 dans la salle LA SAVANE 1 dans la salle PANDORA.
Code Obs. :	Date de 1 ^{er} signalement :	Art. Réf. :
KG/120121/125025/0	12/01/2021 NOUVEAU	PE24.2

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés partiellement par

Mme. ARNAUD, DIRECTRICE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

Mme. ARNAUD, DIRECTRICE

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)

Aucun

Désignation	Activité de type	Catégorie
CRECHE LES PETITS CHERIS		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 60

Description sommaire de l'établissement

CRECHE LES PETITS CHERIS

Description bâtiment : Crèche situé dans un immeuble, elle occupant la quasi totalité du rez de chaussée.

Activité : Garde d'enfants.

Historique des principales modifications

CRECHE LES PETITS CHERIS

Installations de sécurité

ECLAIRAGE DE SECURITE

CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT	Inférieur ou égal 60	Evacuation	Bloc autonome	Oui	Sans objet	Diode électroluminescente	C2	1

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

CRECHE LES PETITS CHERIS (6B RUE HENRI VEL DURAND / JOINVILLE LE PONT / 94340)

Alarme incendie

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Avis sur articles (ERP5)

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	SO	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	S	
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	NS	1
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	SO	

Eco Sécurité Incendie

Forfait sécurité, Confiance incluse

20 rue Berthe Morisot - Lot 203 - 95220 HERBLAY
Tél : 01 39 31 74 46 Fax : 01 39 97 41 32
Eco Sécurité Incendie / RDCS
SARL au capital de 17 000 € - RC Pontoise 483 108 320
APE 4618Z - TVA FR54483108320

Votre service dédié
Mail : assistante4@ecosecuriteincendie.fr
Ligne directe : 09.70.64.05.20

Devis n°

DV49227

Adresse d'intervention

LES PETITS CHERIS
6 Bis rue Henri Vel Durand
94340 JOINVILLE LE PONT

Adresse de facturation

LA MAISON BLEUE
148-152 route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
N° TVA intracom : FR21798555801

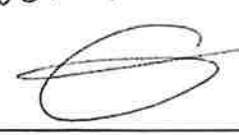
Date	Code client	Technicien à l'origine de la proposition	Chargé de clientèle
06/12/2021	CL03851	AGENCE SIEGE	AGENCE SIEGE

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	<u>Suite au passage de notre technicien, il y a des BAES HS à remplacer.</u>				
L62525	BAES LEGRAND Evacuation Eco1 SATI LED	1,00	128,00	128,00	20,00
L62524	BAES LEGRAND Evacuation Eco1 Kickspot encastré SATI LED	3,00	148,00	444,00	20,00
BA PO	Main d'oeuvre Pose de BAES	4,00	15,00	60,00	20,00
FDE	Forfait Livraison & Déplacement	1,00	50,00	50,00	20,00

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	682,00	136,40

Total HT	682,00€
Total Net HT	682,00€
Total TVA	136,40€
Total TTC	818,40€

"Bon pour commande, déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente"
Nom, Fonction, Date, Signature et cachet de l'entreprise

Bon pour commande
10/12/2021 PO

LA MAISON BLEUE - SAS
148-152 ROUTE DE LA REINE
CS 10252
92512 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Tél. : 01 46 54 05 74 - Fax : 01 46 54 21 81
SIRET : 821 450 740 00030

Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

lapsad



Service d'installation et de maintenance
des extincteurs
(référentiel I4 - NF 285) - Certificat n°552/10/04 - 285

Attestations d'assurance

- Attestation Responsabilité civile couvrant l'année 2021
- Attestation Multi Risques des locaux couvrant l'année 2021



Frédéric LEVOIR
Agent Général
N° ORIAS 07015829

8 Avenue de la Gare
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03.22.24.25.20
Fax : 03.22.31.02.86
Code ORIAS : 07015829
Email : f.levoir@gan.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné, Monsieur Frédéric LEVOIR, Agent Général du GAN
N° ORIAS 07015829 - 8 Avenue de la Gare - 80100 ABBEVILLE
Atteste au nom du GAN, que :

LA MAISON BLEUE SAS
Crèche de JOINVILLE-LE-PONT - LES PETITS CHERIS
Située : 6 Rue Henri Vel Durand
94340 JOINVILLE
Est assurée du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2021
Par un contrat RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE numéro 141221300 pour l'activité
crèche garderie d'enfants.

Fait à ABBEVILLE, le 24 Novembre 2020 pour servir et valoir ce que de droit

Frédéric LEVOIR

CABINET LEVOIR
ASSURANCES - PLACEMENTS
8, avenue de la Gare
80100 ABBEVILLE
Tél. 03 22 24 25 20 - Fax 03 22 31 02 86
levoir@gan.fr

N.B. : Cette attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager le GAN en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.



Frédéric LEVOIR
Agent Général
N° ORIAS 07015829

8 Avenue de la Gare
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03.22.24.25.20
Fax : 03.22.31.02.86
Code ORIAS : 07015829
Email : f.levoir@gan.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE

Je soussigné, Monsieur Frédéric LEVOIR, Agent Général du GAN
N° ORIAS 07015829 - 8 Avenue de la Gare - 80100 ABBEVILLE
Atteste au nom du GAN, que :

LA MAISON BLEUE SAS
Immeuble Le Prisme
148 - 152 Route de la Reine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Est assuré pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021
Par un contrat GAN OMNIPRO - MULTIRISQUES PROFESSIONNELLES
Police n° 211200792 garantissant :
Etablissement JOINVILLE-LE-PONT - LES PETITS CHERIS
6 Rue Henri Vel Durand
94340 JOINVILLE

Fait à ABBEVILLE, le 23 Novembre 2020 pour servir et valoir ce que de droit

Frédéric LEVOIR
ASSURANCES - PLACEMENTS
8, avenue de la Gare
80100 ABBEVILLE
Tél. 03 22 24 25 20 - Fax 03 22 31 02 86

N.B. : Cette attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager le GAN en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère

Contrôle des Fluides

Suivi de la Qualité de l'air dans l'ensemble du bâtiment

Le suivi de la qualité de l'air ne relevant pas d'une obligation légale, nous ne faisons pas de contrôle de la qualité de l'air à ce jour, nous procédons néanmoins à des audits.

Une aération quotidienne de la crèche et les bonnes pratiques font l'objet d'un suivi par la Directrice de la crèche.

Registres

1. Registre des incidents enfants

Aucun incident enfant recensé en 2021.

2. Registre des plaintes

Aucune plainte recensée en 2021.

Enquête de satisfaction parents



Résultats de l'enquête de Satisfaction 2021

100% d'entre vous estiment que "Mon enfant est heureux d'aller à la crèche"



